

Responsable des services techniques

Référence RDVemploipublic.fr: **OF77-2020-09-191361**

mise en ligne le

14/09/2020



Employeur

VILLENEUVE LE COMTE

Commune, VILLENEUVE LE COMTE, Seine-et-Marne (77)

Service

Grade(s)

Agent de maîtrise
Technicien
Ingénieur

Famille de métiers

Affaires générales

Missions

Villeneuve le comte, village de caractère (2000 habitants) situé en Seine et Marne et membre de Val d'Europe Agglomération recrute.

Un(e) responsable des services techniques par voie statutaire (filière technique, catégorie C, B ou A) ou à défaut par voie contractuelle

Missions du Poste

Placé sous l'autorité du maire et de la direction générale des services, le responsable des services techniques

- Dirige, coordonne et anime l'équipe des services techniques placée sous sa responsabilité
- Monte et pilote les projets techniques de la collectivité en maîtrise d'oeuvre interne ou externe
- Assure la gestion et le maintien du patrimoine : suivi des ouvrages, des contrats, réglementation ERP
- Assure l'élaboration, la passation et le suivi des marchés
- Assure le suivi des prestataires et des travaux
- Conseille et apporte une assistance technique aux élus et à la direction générale des services
- Assure la sécurité juridique et réglementaire des chantiers
- Assure le lien avec les partenaires institutionnels et privés

Profil du candidat

Maîtrise de la gestion de projets, connaissance des marchés publics

Bonne capacité à écouter, communiquer

Bon sens du relationnel

Capacités d'anticipation et de réactivité

Faire preuve de rigueur, probité et de discrétion

Disponibilité

Permis B

Obligatoire

Poste à pourvoir le

15/09/2020

Poste à pourvoir immédiatement

Type d'emploi

Emploi Permanent

Temps de travail

Temps complet

i Envoyer CV, lettre de motivation et dernier arrêté de position administrative pour les agents de la fonction publique par courrier à
M. Daniel Chevalier
Mairie de Villeneuve le Comte
Place de la Mairie
77174 VILLENEUVE LE COMTE
ou par courriel : maire@villeneuvelecomte.fr
Temps de travail hebdomadaire : 37h50 heures
Rémunération statutaire - régime indemnitaire - participation CNAS